

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CONCEPT IDEAL »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN, KOUMASSI
REMBLAIS NON LOIN DE LA PHARMACIE KAHIRA LOT
2454 ILOT 200., Lot 2454, Ilot 200

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 29 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CONCEPT IDEAL »

Objet : CONCEPTION, DIMENSIONNEMENT ET
REALISATION DES LOTS TECHNIQUES DU BATIMENT
(PLOMBERIE,
CHAUFFAGE/CLIMATISATION/VENTILATION/DESENFUMAGE
, PROTECTION INCENDIE, SECURITE INCENDIE, COURANT
FORT ET COURANT FAIBLE);

- CONCEPTION ET EXPERTISE EN BATIMENT
ECOLOGIQUE;

- INSPECTION EN BATIMENT;

- OPTIMISATION ET INGENIERIE DE VALEUR;

- GESTION ET SUIVI DE PROJET;

- AMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR CLE

EN MAIN;

- GESTION D'IMMEUBLE (FACILITY AND PROPERTY
MANAGEMENT);

- DIVERS; Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN, KOUMASSI
REMBLAIS NON LOIN DE LA PHARMACIE KAHIRA LOT 2454
ILOT 200., Lot 2454, Ilot 200

Dirigeant(s) M MAJOUL MEHDI (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2023-B13-04163 du 14/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°29265/GTCA/RC/2023 du 14/04/2023

